



COMMUNIQUE

Le 18 décembre 2018, les employés et cadres des organismes de Sécurité sociale ont massivement fait grève.

Dans un contexte de crise sociale où dans tout le pays les salariés, les retraités, la jeunesse expriment une profonde colère et se dressent pour obtenir leurs revendications, les seules réponses apportées par le gouvernement sont :

- La répression policière, à un niveau jamais vu, visant à mettre un terme à l'expression des revendications ;
- L'organisation d'un « grand débat national » sous l'égide du Président de la République.

Les Fédérations condamnent la répression et considèrent que ce « grand débat national » n'a pas pour objectif de répondre aux revendications des salariés, mais de permettre au gouvernement de mener à bien ses contre-réformes (retraite, assurance chômage, démantèlement de notre Sécurité sociale...).

Ce « grand débat national » ne répond pas à nos légitimes revendications. Les Fédérations n'ont pas vocation à y participer.

Dans ce contexte, l'Ucanss et la Tutelle n'ont répondu à aucune des revendications de nos Fédérations et le Directeur de l'Ucanss s'est même interrogé sur « l'opportunité » de la prime présidentielle pour le personnel de Sécu !

Les Fédérations estiment qu'il est indispensable d'ouvrir la discussion avec le personnel, sur la meilleure façon d'élever le rapport de force pour faire reculer le Président de la République et son gouvernement afin de gagner sur nos revendications.

C'est pourquoi, elles appellent leurs syndicats à organiser dans tous les organismes des assemblées, des réunions avec le personnel pour discuter et débattre de la construction d'une mobilisation à la hauteur des attaques.

C'est dans cette perspective que les Fédérations décident d'appeler à la grève le 29 janvier 2019.

A l'issue de cette grève, si le gouvernement refuse de répondre aux revendications, l'action se poursuivra et la question d'organiser une large délégation du personnel avec ses syndicats à l'Élysée, se posera...

Pour :

- **L'augmentation significative de la valeur du point et Salaire Minimum Professionnel Garanti à 2000€ bruts ;**
- **L'attribution de mesures immédiates pour tous les salariés en rattrapage de la perte du pouvoir d'achat ;**
- **L'arrêt des suppressions de postes et le remplacement de tous les départs par des embauches en CDI ;**
- **La mise en place d'une classification qui permette un véritable déroulement de carrière avec la reconnaissance des compétences, des qualifications et des diplômes ;**
- **Le respect et maintien de toutes les dispositions de la Convention Collective Nationale.**

**Toutes et tous en grève,
le mardi 29 janvier 2019 !**